

*Question présentée par le député :*

*M. Pierre Nicollier*

*Date de dépôt : 7 octobre 2021*

## **Question écrite urgente**

### **CO22 : à quel coût ?**

Le département de l'instruction publique a présenté à la presse son projet de réforme du cycle d'orientation (CO), appelé CO22, le 10 mai 2021. Ce projet est né du constat, partagé, que le format actuel du CO ne permet ni d'accompagner les jeunes, comme il serait souhaité, vers les objectifs du PER (plan d'études romand), ni de les orienter (>1/3 de changements de cursus au collège).

Le projet CO22 (PL 12974) indique une volonté de « mise en œuvre ne nécessitant pas des coûts excessifs sachant que l'organisation du système proposé est plus efficiente que le nCO ». Il indique néanmoins prévoir de revenir aux effectifs de 2013 pour la 9<sup>e</sup> année, sans chiffrer précisément le nombre d'enseignants, le personnel administratif et technique (PAT) et les budgets nécessaires à cette réforme.

Le plan quadriennal, quant à lui, présente une augmentation de budget de 18,2 millions, sans granularité, somme qui comprend la réforme CO22, mais également le renforcement du soutien pluridisciplinaire au primaire, l'extension du foyer thérapeutique, la revalorisation de la classe de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique, les actions en faveur de la biodiversité et du développement durable, la protection des mineurs, la formation des adultes et les sorties scolaires.

Les informations communiquées en rapport aux prévisions budgétaires ne sont pas suffisamment détaillées pour comprendre l'impact de cette réforme.

Mes questions donc sont les suivantes :

- ***Quel est le besoin en termes de ressources financières (F) et humaines (ETP) prévu pour l'introduction du CO22 chaque année pour les***

*4 prochaines années, et ceci séparément pour (i) obtenir les effectifs prévus, (ii) former les enseignants, (iii) adapter les méthodes et le cas échéant le matériel ?*

- *Quels seraient ces chiffres en cas d'abandon de la possibilité d'effectuer le CO en 2 ans ?*
- *Quels sont-ils, année scolaire par année scolaire, pour les 4 prochaines rentrées ?*
- *Ces coûts sont-ils inclus dans le plan financier quadriennal 2022-2025, présenté le 15 septembre 2021 ? Si oui, dans quelle mesure en termes d'ETP et de budget, et pour quelles années ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera aux présentes questions.